



Livres et manuels scolaires – entrée en 6^{ème}

Rentrée 2025-2026

Les livres à la charge des familles pourront être revendus à la fin de l'année par le biais d'une « Bourse aux Livres » organisée par l'APEL.

• Liste des livres prêtés par l'Institution :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - FRANÇAIS, Collection Terre des Lettres 6ème (●) | NATHAN, ISBN : 978 2 091 71712 8 |
| - HISTOIRE-GEOGRAPHIE 6ème, Edition 2016 | HATIER, |
| - MATHÉMATIQUES, Panormaths, (programme 2025 (●)) | NATHAN, ISBN : 978 2 095 03673 7 |
| - LE LIVRE SCOLAIRE, Sciences et Technologie 6ème | NATHAN, ISBN : 979 1 040 00661 9 |
| - ANGLAIS PREPARE level 1, Librairie ETON à Levallois | ISBN : 978 100 90 23 009 |
| - ALLEMAND LV1 FANTASTISCH! NEU 1ère année | N : 9782356856739 |

(●) livre prêté en double afin d'alléger le cartable des élèves de 6^{ème}

En fonction des classes et de la pédagogie retenue par l'enseignant, soit le livre de Sciences et Technologie est prêté aux élèves soit le livre de Sciences et Technologie est à disposition des élèves dans la salle.

Afin de limiter le poids du cartable de votre enfant, nous vous conseillons **d'acheter un double du manuel d'Histoire-Géographie**. En effet, l'Institution prévoit déjà un double pour les manuels de Français et de Mathématiques.



- le cahier d'activités de Français Cycle 3 / 6ème (Hachette édition)
 - le Workbook d'Anglais,
 - le cahier d'activités d'Histoire-Géographie,
 - le cahier d'activités d'Allemand (pour les élèves inscrits en Bilangue)
 - le manuel / cahier d'activités Nueva Vamos allá 6ème (2021) ISBN : 978 227 809586 5
- sont commandés par l'Institution pour les élèves ayant des professeurs qui les utilisent. Dans ce cas-là, vous serez facturés à la rentrée. Ces fournitures seront distribuées aux élèves concernés, en début d'année.

Les livres prêtés servent plusieurs années à différents élèves. **Il est impératif d'en prendre soin, de les recouvrir avec un film plastique adapté et non adhésif.**

TRES IMPORTANT

Tous les livres prêtés par l'établissement ou empruntés au CDI devront être rendus obligatoirement en fin d'année dans l'état dans lequel ils ont été confiés. Si tel n'est pas le cas, un montant correspondant à la perte ou à la dégradation du ou des manuels sera automatiquement prélevé aux familles.

